



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'incendie et de secours

Question écrite n° 2391

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le manque d'appareils et le manque d'hommes dont dispose la flotte de la sécurité civile. La saison des feux de forêts, ayant débuté avec trois feux moyens à Manosque, Lézignan-Corbières et Saint-Julien-lès-Martigues, a mis en évidence, selon l'Union syndicale des personnels navigants techniques (USPNT), que les pilotes de la base de sécurité civile de Marignane disposent de trop peu d'avions et de trop peu d'hommes. D'après l'USPNT, si d'ici à la fin de l'été trois gros sinistres se déclarent dans le sud-ouest, dans le sud-est et en Corse, les pilotes ne pourront pas faire face. Cette situation comporte de très gros risques à la fois pour les pilotes qui, trop peu nombreux, sont obligés d'effectuer des heures de vols supplémentaires, ne respectant plus ainsi leur propre sécurité, pour les pompiers sur place qui doivent se débrouiller seuls et pour la sécurité de nos citoyens qui, de ce fait, ne sont plus sécurisés au maximum. De plus, ce problème d'effectifs et d'appareils soulève la question de la protection de notre environnement. C'est pourquoi il lui demande quelles solutions il envisage afin de donner à la flotte de la sécurité civile les moyens nécessaires pour effectuer sa mission.

Texte de la réponse

La flotte d'avions bombardiers d'eau du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, mise en oeuvre pour soutenir l'action des moyens terrestres lors des opérations de lutte contre les feux de forêts, compte 25 appareils bombardiers d'eau et 3 appareils d'investigation et de coordination sur feux. Ils sont mis en oeuvre par 80 personnels navigants. Il est à noter que les départs prévisibles en retraite pour l'année 2003, qui ne sont pas encore confirmés, sont d'ores et déjà compensés par l'arrivée de 3 nouveaux pilotes. Ces moyens ont peu évolué lors des dernières années : si la location d'un Hercules C-130, accidenté en 2000, n'est plus assurée, la flotte d'avions bombardiers d'eau compte, depuis, un Tracker supplémentaire. Il est utile de préciser que l'efficacité de la flotte d'avions bombardiers d'eau dépend autant des conditions de sa mise en oeuvre que du nombre d'appareils. Par ailleurs, c'est à ce titre que la composition de ces appareils a été diversifiée afin de pouvoir assumer des missions aussi variées que : la surveillance, la détection et la première intervention sur feux naissants. 12 Tracker sont mis en oeuvre en priorité dans ce cadre ; l'attaque directe des feux, assurée par les 11 Canadair ; la pose de lignes d'appui au retardant dans un cadre tactique afin de faciliter l'action des troupes au sol, réalisée par 2 Fokker 27. Ponctuellement, les Canadair et Fokker peuvent également être associés au guet aérien armé, et les Tracker et Canadair peuvent contribuer à la pose de ligne d'appui au retardant. Afin d'optimiser l'apport des aéronefs, leur mise en oeuvre s'inscrit dans une démarche d'anticipation qui permet, en fonction des conditions de risques estimés, de déclencher des missions de guet aérien armé à l'occasion desquels les départs de feu signalés peuvent être attaqués sans délai ; prépositionner des appareils à proximité des zones particulièrement sensibles ; mettre en oeuvre le concept d'attaque massive. La composition actuelle de la flotte permet d'appliquer efficacement ces principes, comme en témoigne l'activité opérationnelle des dernières campagnes feux de forêts. Davantage que lors du dernier été, durant lequel 2 500 ha ont été touchés par le feu dans les départements méditerranéens, ce qui est très réduit, la moyenne décennale s'établissant à 10 600 hectares, les conditions de risques étant généralement limitées, la campagne 2001 met

en évidence la réalité de l'apport de la flotte d'avions bombardiers d'eau, dont la composition n'a pas, depuis, évolué. A cette occasion, dans un contexte météorologique difficile, 4 900 heures de vol avaient été effectuées par ces aéronefs, 670 feux bénéficiant de leur apport, soit 34 % des incendies recensés. De tels chiffres, qui n'avaient jamais été atteints lors des précédentes campagnes, démontrent ainsi la bonne disponibilité des appareils. Une étude n'en a pas moins été conduite en 2002 portant sur le reformatage dans la flotte afin de permettre d'arrêter, en temps utiles, les solutions permettant de remplacer les appareils les plus anciens. Enfin, le ministre insiste sur le fait que l'efficacité du dispositif de protection de la forêt contre l'incendie ne repose pas seulement sur la flotte aérienne d'avions bombardiers d'eau mais dépend, pour partie, de la mise en oeuvre d'une politique de prévention ambitieuse permettant de réduire le nombre des feux.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2391

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3045

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3522